

Nanterre, le 21 septembre 2022

CONTACTS :

Mélina COHEN-SETTON

Attachée de presse

melina.cohen.setton@editial.fr

06 18 12 74 59

Cathy BRUNO

Cheffe de cabinet

Cabinet du maire et des élu.e.s

Ville de Nanterre

cathy.bruno@mairie-nanterre.fr

01 47 29 51 29

06 34 13 91 90

Nanterre se réjouit de la décision des villes de New-York, Paris et Poitiers de rejoindre la coalition des collectivités et associations engagées dans une procédure contre Total Energies, pour contraindre le géant pétrolier à s'engager dans le développement des énergies vertes

Aujourd'hui 21 septembre 2022, les villes de New York, Paris et Poitiers, ainsi que l'association Amnesty International France, ont annoncé rejoindre la coalition d'associations et de collectivités qui poursuivent Total Energies en justice pour ses manquements à son devoir de vigilance en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

La ville de Nanterre, qui fait partie des villes fondatrice de cette coalition, se félicite de son élargissement, puisque ce sont désormais 16 collectivités et 6 associations qui mènent ensemble ce combat. Cet élargissement du combat vient appuyer les revendications du collectif, qui réclame depuis 2018 que Total Energies s'engage dans une bifurcation de ses activités qui soit compatible avec les Accords de Paris sur le climat.

Le groupe pétrolier est à lui seul responsable d'environ 1% des émissions mondiales (437 millions de tonnes CO₂eq en 2021), et fait partie des 20 entreprises fossiles ayant émis le plus de gaz à effet de serre depuis 1965 selon le Climate Accountability Institute. Pourtant, la stratégie climat et le plan vigilance de TotalEnergies esquivent largement l'urgence de désinvestir des énergies fossiles et de réorienter leurs investissements vers des énergies dites propres. A contrario, le groupe continue d'investir massivement dans les hydrocarbures et les agrocarburants.

Devant cette contribution accablante au dérèglement climatique et en première ligne face à ses conséquences, 13 collectivités se mobilisent depuis 2018 aux côtés de 4 associations pour mettre l'entreprise face à ses responsabilités via une action en justice. Depuis le début de l'affaire « Les territoires se défendent », l'impact du dérèglement climatique se fait plus visible d'année en année, et entérine l'urgence pour les groupes pétroliers d'engager une transition écologique à la hauteur des enjeux environnementaux.

Pour Patrick Jarry, Maire de Nanterre, « *l'élargissement de notre coalition est une très bonne nouvelle pour notre mobilisation. Elle intervient le jour même où le groupe Total déclare payer plus de 30 milliards d'euros d'impôts à travers le monde, ce qui donne une idée des profits gigantesques réalisés par le groupe français, profits qui devraient être investis massivement dans la production d'énergies non fossiles* ».

C'est également ce mercredi 21 septembre 2022 qu'a lieu une nouvelle audience devant le tribunal judiciaire de Paris, qui permettra d'officialiser ces nouvelles interventions et faire avancer la procédure.

Liste des 16 collectivités impliquées dans cette action en justice : Arcueil, Bayonne, Bègles, Bize-Minervois, Région Centre-Val de Loire, Correns, Est Ensemble, Grenoble, La Possession, Mouans-Sartoux, Nanterre, New-York, Paris, Poitiers, Sevrans, Vitry-Le-François.

Liste des 6 associations impliquées dans cette action en justice : Notre Affaire À Tous, Sherpa, Les Eco-Maires, France Nature Environnement, Amnesty International France, ZEA.
